



Edito

2015 : ANNÉE DE LUTTES

Tout d'abord, je voudrais vous souhaiter ainsi qu'à vos proches, aux salariés, aux retraités, aux chômeurs, aux jeunes qui vous entourent quotidiennement, une excellente année de conquête et surtout une santé à toute épreuve. Que l'année 2015 soit synonyme de progrès pour tous.

Je ne peux commencer cet édit sans avoir une pensée pour les 17 victimes des tueries de ce début de mois. Après l'émotion, le recueillement des uns et des autres, il nous faut faire l'analyse lucide, avec discernement des causes de cette violence ainsi que de toutes les violences dans notre société.

Pour autant, nous ne plongerons pas avec les sirènes nous chantant l'appel de l'union nationale. Les mêmes nous invitant à un grand bouleversement de conscience dans la période et à l'avenir, participent à ce que le climat social, économique et culturel ne cesse de se dégrader pour devenir insupportable pour des milliers de personnes.

Faire bras dessus, bras dessous avec le patronat et les gouvernements imposant l'austérité et la régression sociale, pas question. Nous sommes un syndicat de classe et cela nous oblige à une indépendance complète même dans des circonstances particulières.

Hollande a sommé, lors des vœux aux « forces vives de la nation » (?), les organisations syndicales de salariés et le patronat, d'« être à la hauteur » dans le contexte, lors de la dernière réunion sur le dialogue social. Si ce n'est pas de l'opportunisme... !

Faire table rase de tous les combats, entreprise par entreprise, laisser sur le bord de la route toutes nos revendications, nos fondements, sous prétexte que la « nation » serait en danger n'est pas audible. Bien au contraire. Les luttes, nos propositions, nos orientations pour changer la société, la transformer pour améliorer le vivre ensemble, sont de nature à transformer les rapports humains.

Ne nous cachons pas derrière des pancartes, des slogans qui ne sont là que pour une seule cause. Allons chercher plus loin dans nos réflexions, dans notre savoir-être, dans notre réflexion collective. Mettons en débat les choses les plus simples. Ouvrons les discussions sur les sujets qui font les fondements de notre société contemporaine comme le renou-

veau de la Sécurité sociale et le principe de la cotisation qui pourrait être un élément émancipateur du salariat.

Malgré des chiffres du chômage toujours aussi mauvais et atteignant une hausse de 5,7% sur un an, le gouvernement persiste dans sa politique d'exclusion des salariés. Les lois promulguées depuis plus de 20 ans pour réduire le chômage de masse nous montrent que ces méthodes ne sont pas les bonnes. Au contraire, elles ne font qu'accompagner la volonté du patronat de liquider au maximum le peu de salariés qui ont encore quelques droits. Il est beaucoup plus avantageux pour le patronat de laisser quelques mois, voire quelques années, les salariés sans boulot, pour pouvoir faire, par la suite, un chantage aux salariés, aux droits collectifs, mettre la pression sur les chômeurs pour leur faire accepter l'inacceptable et réclamer tant et plus de l'argent de nos impôts aux collectivités. Ces mêmes pouvoirs publics qui n'hésitent pas à donner sans aucune contrepartie. Ces chiffres ne correspondent pas à la réalité lorsque l'on sait que des milliers de chômeurs sont radiés tous les jours pour n'importe quelle raison.

Et le projet de loi Macron, en cours de discussion, viendrait régler le retour au travail et créer de la croissance ! Qui peut croire une hérésie pareille ? Après le rassemblement du lundi 26 janvier devant la Préfecture, il nous faut amplifier le mouvement dans les entreprises à partir des syndiqués, des salariés. Il nous faut un travail explicatif à partir des militants dans les boîtes et aussi dans l'UL au plus près des salariés, qu'ils soient organisés ou non. Cette loi cadre, qui transformera durablement la société, comme le sont la loi de sécurisation de l'emploi et le pacte de responsabilité, ne doit pas nous être imposée par ce gouvernement. Le capital veut nous imposer partout sa doctrine esclavagiste.

Nous ne devons et ne pouvons pas faire l'économie d'un débat de fond sur le modèle économique et social dans lequel nous vivons. Il en est de la responsabilité de chacun, chacune d'entre nous. Soyons à l'offensive.

Je réitère tous mes vœux de bonnes choses et de luttes victorieuses pour cette année.

Sébastien MARTINEAU
Secrétaire Général

Sommaire :

<i>Editorial :</i>	
2015 : Année de luttes	P. 1
FAPT : Augmentation Tarifs Postaux	P. 2
Loi Macron	P. 3
Hommage Maurice BEGUIN	P. 4-5
Chronique Juridique	P. 5
Indécosa : Communiqué de Presse	P. 7
Alerte Finances UD	P. 7
Souscription IHS - Région Centre	P. 8



AGENDA

Stages

« Organisation et Vie Syndicale
Politique Financière »
les 22 et 23 Avril

« ECO - CE »
13 au 19 Juin

Pensez à vous inscrire !!!

N2 - 2^{ème} Partie **COMPLET**

Article du Berry Républicain du 30 décembre 2014 sur l'augmentation des tarifs postaux :

« Au 1er janvier, la Poste augmentera le prix de ses timbres de 7 % en moyenne –soit la hausse la plus importante de son histoire pour les tarifs courrier– et de 1% pour les colis. Le premier échelon de la lettre prioritaire passe de 0,66 à 0,76 € (soit une hausse de 15 %). Celui de la lettre verte, de 0,61 à 0,68 € (11 %). Pour la Poste, cette augmentation est due à une baisse des volumes de courrier. Elle traitait en effet 18 milliards de plis en 2008, en traitera 13 milliards en 2015 et vise 9 milliards en 2020. Le Cercle philatélique de Bourges conseille aux usagers de faire le plein et de penser aux timbres à validité permanente avant la hausse du 1er janvier ».

Suite à cet article, le Syndicat CGT de la FAPT du Cher a envoyé le 30 décembre 2014, un droit de réponse au Rédacteur en Chef du Berry républicain :

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Merci de prendre en compte le droit de réponse suivant concernant l'article sur l'augmentation des tarifs postaux de votre édition de ce jour page 5.

« Le syndicat CGT FAPT du Cher tient à apporter son analyse sur l'augmentation des tarifs postaux à partir du 1er janvier 2015. Cette hausse va ainsi dépasser allègrement les 15 %. Pour exemple, le timbre prioritaire (rouge) augmente de 15,2 % passant de 0,66 € à 0,76 € jusqu'à 20 grammes et 18,2 % en passant de 1,10€ à 1.30 € jusqu'à 50 grammes. Le timbre vert grimpe de 11% passant de 0,61 € à 0,68 €. Quant au timbre gris (écopli), il augmente de 12 % passant de 0,59 € à 0,66 € tout en restant l'affranchissement le moins cher. Cette différence de traitement entre les 2 couleurs de timbre (rouge et vert) s'explique par la volonté de promouvoir le timbre vert afin de diminuer au maximum l'acheminement en J+1 et les emplois dans les centres de tri qui vont avec. On peut aussi déplorer l'utilisation intensive des camions au lieu du train pour le transport de ce timbre faussement écologique. Pour autant, ces hausses sont scandaleuses dans le cadre de l'austérité sur les salaires, pensions et minimas sociaux. Cela est d'autant plus honteux lorsque l'on connaît la manne d'argent public touchée par La Poste, 230 millions d'euros en 2013, au titre du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi).

Enfin, l'argument de la baisse du trafic, même si l'on ne peut pas nier des évolutions sur les modes de consommation, est contredit par les rapports annuels de l'ARCEP (autorité de régulation des communications électroniques et postales) si l'on considère l'ensemble des trafics lettres, colis, imprimés sans adresse ou objets signalés (plis recommandés etc..) Au total, La Poste a pour objectif d'accroître son taux de profit déjà respectable pour une entreprise dépassant 22 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel et 485 millions d'euros de bénéfice pour le premier semestre 2014.

Cordialement.

*Le Secrétaire de la CGT FAPT du Cher
Dominique Larduinat »*

Cette réponse n'a pas été publiée par le Berry Républicain.



ENCORE UNE LOI DE RÉGRESSION SOCIALE UNE DE PLUS

Ce gouvernement ne s'arrêtera que si les salariés se mobilisent fortement. En attendant, il promotionne un projet de loi qui fera date dans l'histoire parmi les mesures de régression sociale des 30 dernières années. C'est le projet dit « **Loi Macron** », ministre de l'économie du gouvernement Valls/Hollande, mais surtout inconditionnel du monde de la finance et des banques. C'est pour dire !

Ce projet qualifié de « fourre-tout » ne l'est absolument pas.

C'est un document qui va dans la ligne idéologique de la loi dite de « Sécurisation de l'emploi » de 2013 qui, en réalité, insécurise le travail et les travailleurs, avec les lois de simplification de l'administration qui rendent effectivement plus simples la fraude fiscale et sociale, les obligations du patronat. C'est la consécration du pacte de responsabilité qui accorde au patronat 42 milliards d'euros d'argent public (nos impôts) tout en réduisant considérablement les droits des salariés.

Le projet de loi Macron va très loin dans la réduction des droits des salariés, des citoyens et met à mal nos institutions. La loi s'inscrit totalement dans l'application des recommandations de l'Union Européenne et démontre la prise de contrôle croissante de la politique économique par celle-ci, renvoyant le gouvernement à un simple rôle d'exécutant. Pour que la croissance reprenne, il suffirait de déréglementer, de favoriser la privatisation et de diminuer les protections des salariés. Pour que l'économie redémarre, il faudrait libérer l'initiative des entreprises... Ce que revendique le patronat et demande le pacte de responsabilité.

Il touche très largement à **la déréglementation du transport avec l'ouverture des lignes voyageurs**, actuellement assurées par le train, aux autocars ce qui entrainera l'abandon par la SNCF de plusieurs centaines de kilomètres de lignes. Mais ce sera surtout le train (TGV) pour les plus aisés et l'autocar pour les plus modestes, les salariés.

La fin des professions réglementées : certes les conditions d'exercice des professions libérales sont à examiner et nous avons des propositions. Pour autant, il faut nous rendre compte que tous les salariés sont dans une profession réglementée. Nous sommes encadrés par des règlements que sont le Code du Travail, la Convention Collective ou encore les statuts pour les fonctionnaires ou les entreprises semi-nationalisées. Nous sommes toutes et tous concernés.

Cette loi, c'est la privatisation de la santé publique, des infrastructures publiques comme les aéroports, c'est la déréglementation des conditions d'installation ou d'agrandissement des grandes surfaces commerciales, c'est la fin de l'inspection du travail et de la médecine du travail, la fin de la responsabilité pénale de l'ensemble du patronat, la fin des obligations légales concernant les Comités d'Entreprises et les Délégués du Personnel.

Mais les parties les plus néfastes pour les salariés (si nous devons classer par ordre de gravité toutes ces annonces antisociales) sont **la réforme des Conseils de Prud'hommes, le travail du dimanche et la fin de la reconnaissance du Code du Travail comme exception dans le Code Civil.**

Les Conseils des Prud'hommes, outils indispensables pour la reconnaissance des droits des salariés, connaissent une attaque sans précédent : fin des élections au suffrage universel sur listes syndi-

cales et prise en compte de la représentativité issue des élections professionnelles dans les entreprises, excluant de fait les chômeurs qui auparavant votaient. Mise en place d'un juge professionnel, encadrement strict des conseillers qui ne pourront plus être des militants syndicaux sous peine de sanction, désignation des conseillers sur proposition des organisations par le premier président de la Cour d'Appel ; le même qui pourra infliger des sanctions s'il y a manquement au nouveau et ridicule code de déontologie.

La réforme de la carte judiciaire de Sarkozy en 2008, faisant disparaître 62 conseils et supprimant la moitié des personnels de greffes, ajoutée au manque de moyens, sont les causes de l'accroissement des délais. Les conseillers ne sont ni responsables, ni coupables.

Le travail du dimanche, épouvantail médiatique mais très concret dans les faits, montre la décision de ce gouvernement d'accéder une fois de plus aux revendications du patronat. Ils veulent faire de ce jour une journée classique, comme les autres, travaillée et payée comme le reste de la semaine. C'est aussi une manière pour amener les salariés et leur famille à ne plus avoir de repère commun. C'est la fin de la famille et du vivre ensemble.

Enfin, sans que personne ne s'en inquiète, la loi préconise la fin de la reconnaissance de la particularité du contrat de travail dans la procédure civile.

Le droit du travail repose sur la « subordination ». Le salarié est aux ordres, soumis à son employeur pour son embauche, son contrat, l'exécution de son contrat et son licenciement. L'exact contraire du droit civil dans lequel les deux parties sont à égalité. Il a donc été ajouté dans le code civil actuel que les contrats de travail étaient exclus de ce droit entre égaux, le code du travail servant précisément à limiter pour partie l'arbitraire patronal.

Le projet abroge l'alinéa qui, dans le code civil, exclut les contrats de travail. Ce n'est ni plus ni moins que la suppression du droit du travail. Plus aucune entrave à la liberté d'exploiter. Il suffira au patron, pour chaque litige, d'obtenir « l'accord » du salarié et aucun juge, prud'homal ou non, ne pourra venir troubler cet « accord » au nom d'un quelconque droit du travail.

Cette loi, si elle est promulguée sera l'aboutissement partiel de notre civilisation dans la nébuleuse Union Européenne, asservie à l'Impérialisme américain.

Elle est le cheval de Troie qui amènera le traité transatlantique en négociation (pour ceux qui veulent bien le croire) à Bruxelles.

**Il faut dire non au capital,
non à ce projet de loi.**

Nous demandons aux Députés et aux Sénateurs de ne pas voter cette loi.

Ceux qui voteront la loi seront coupables du déclin social et sociétal de notre pays.

**ENSEMBLE ! ENTRONS EN RESISTANCE !
LUTTONS**

Hommage de l'Union Départementale CGT, de l'Union Syndicale des Retraités CGT du Cher, des syndicats CGT de MBDA

à Maurice Béguin le 16 Décembre 2014

Prononcé par Patrick Beaudouin Délégué Syndical Central CGT du Groupe MBDA

Mesdames, messieurs, chers amis, chers camarades, nous sommes réunis pour un ultime au revoir à Maurice.

Maurice Béguin est né le 10 septembre 1928, il fait son apprentissage d'ajusteur à Beaugency puis, il embauche à Rosières comme ajusteur. Là, il fait la connaissance d'Henri Martin qui va influencer son avenir syndical et politique.

Il entre à la SCAN dès 1950 où il travaille, avec Jacques Barra entre autres, sur le Nord Atlas 2501. Dès cette époque, il prend sa première carte à la CGT. Il adhère également au Parti Communiste français où il se retrouve en compagnie de Jacques Rim-bault.

Il prend ses premières responsabilités syndicales rapidement. Il sera élu délégué du personnel, membre du comité d'entreprise pratiquement pendant toute sa carrière à l'Aérospatiale. Il va être pendant des années secrétaire du syndicat CGT de l'entreprise. C'est l'époque de la guerre d'Algérie et des manifestations souvent réprimées par la police, Maurice participait à ces manifestations et a gardé longtemps les souvenirs des cavalcades avec la police dans les rues de Bourges.

Il a dans cette période été influencé également par Roger Luttenauer.

On connaît également Maurice pour ses activités sportives et culturelles, notamment son engagement dans la l'organisation et le développement de la randonnée pédestre. C'est Maurice, qui, avec Serge Minard, va mettre en place la randonnée Bourges Vouzeron, il avait tenu à ce que cette manifestation sportive soit sponsorisée par le journal de la CGT la Vie Ouvrière. Il avait été un peu fâché lorsqu'il avait appris que la Vie Ouvrière ne parrainerait plus Bourges Vouzeron. Ces activités sportives étaient organisées dans le cadre de la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail). Grand amateur de randonnée, il a à son actif 22 Bourges Sancerre.

Son nom est également attaché au Bal de l'Aviation. C'est toujours, avec son grand complice Serge Mi-

nard que Maurice organisera sous l'égide des syndicats CGT de l'Aérospatiale le bal de l'Aviation, manifestation très prisée de la jeunesse de cette époque. Les deux premières années, ce bal aura lieu dans la grande salle qui se situait à l'époque derrière la bourse place Malus.

Maurice va payer de sa personne pour gravir quelques échelons de la hiérarchie. Il sera successivement professionnel premier échelon, puis deuxième échelon, puis troisième échelon. Après avoir suivi des cours pour parfaire sa formation, il devient en 1968 contrôleur premier échelon, lorsqu'il prendra sa retraite en 1988, il sera toujours contrôleur premier échelon : aucune promotion, aucun déroulement de carrière en 20 ans. Cette discrimination syndicale va frapper des dizaines de militants CGT de l'Aérospatiale à Bourges, mais aussi dans tout le pays. Ces injustices ne seront réparées que partiellement bien longtemps après son départ en retraite.

Maurice va participer activement aux grèves de 1968. Ces grèves ont donné la chair de poule au patronat, partout une nouvelle stratégie du CNPF se met en place pour combattre pied à pied l'influence de la CGT, les discriminations syndicales qui ont été particulièrement virulentes à l'Aérospatiale font partie de la panoplie du CNPF pour affaiblir la résistance des travailleurs. C'est ce combat-là qui se poursuit toujours aujourd'hui.

En 1969, Maurice devient secrétaire du comité d'entreprise, il participera à la mise en place de nombreuses réalisations du comité d'entreprise. L'une d'entre elles lui tenant particulièrement à cœur, celle des complexes de la Mouline près de Bourgneuf. En 1971, c'est Claude Gilbert qui prendra sa succession jusqu'à 1975.

Il est élu à la commission exécutive de l'Union Départementale des syndicats CGT du Cher en 1958, alors dirigée par Jean Andros et terminera son mandat en 1998 au bout de 40 années de militantisme à l'union départementale CGT.

Membre du bureau de l'UD, il y assumera les tâches de responsable à la jeunesse. Il sera avec Roland

Giraudat disparu il y a quelques semaines, l'un des premiers organisateurs du rassemblement de la Jeunesse et des travailleurs de St Florent qui deviendra la fête de St Florent.

Il sera responsable à la diffusion du journal de la CGT la Vie Ouvrière. Chacun se souvient de la silhouette de Maurice arpentant les manifestations, une pile de VO sur le bras et, ne revenant que rarement avec des invendus, Maurice n'hésitait pas à entrer dans les commerces et à proposer le journal aux salariés.

Sous la direction de Maurice Renaudat, il est devenu responsable de l'activité de la CGT en direction des techniciens ingénieurs et cadres. Il développera sur cette dernière question un important travail de recrutement et d'organisation.

Maurice était toujours d'humeur égale sauf, peut-être, quand la pièce était enfumée on le trouvait alors un peu bougon, pestant contre le tabac. Il finira d'ailleurs par gagner la partie puisque bien avant les lois antitabac on ne fumait plus au bureau de l'UD. Au tabac, il préférerait l'air pur de son jardin où il cultivait entre autres beaucoup de fleurs qu'il distribuait généreusement autour de lui. A propos de jardin, l'Aérospatiale s'était avisée un jour de vouloir expulser les jardiniers qui cultivaient sur les terrains situés à proximité et propriété de l'usine. Maurice est l'un d'eux et prend tout naturellement la tête du combat... qui fut victorieux !

Après son départ en retraite, Maurice prendra la direction de l'Union Syndicale des Retraités du Cher,

succédant à Lucien Petit. Pendant 15 années, l'organisation des retraités va s'accroître et acquérir la capacité de réaliser seule sans le concours des actifs des rassemblements et des manifestations importants. Ce n'est qu'en 2003 que Maurice va décider de ralentir la cadence, c'est Roger Léger qui succédera à Maurice Béguin à la tête de l'Union Syndicale des Retraités.

Maurice va pouvoir enfin prendre une retraite bien méritée, mais, peut-être pas tout à fait, la municipalité ayant décidé d'expulser des locataires pour une reconfiguration du quartier de la Chancellerie, Maurice va une fois de plus, à 75 ans passés, prendre la tête de la lutte pour le respect du droit des locataires de son quartier. La municipalité va mettre des années à réaliser son projet et Maurice a toujours habité 1 rue Paul Gauchery.

Maurice Béguin, une vie de militant au service des travailleurs et de la population. Une vie de militant qui a bien pu peser sur la vie familiale. Mais une vie intense et productive dont chacun peut être fier.

Va, Maurice, repose en paix, tu n'es pas loin de Jacques Rimbault qui animait tes premières réunions politiques...

A Rolande, son épouse, à Patrick et Maryse, ses enfants, à toute la famille, nous présentons au nom de toutes les organisations de la CGT nos bien sincères condoléances.



**NE PAYEZ PAS 1 €
DE TROP !**

Nouveautés 2015

- ▶ Qui paye moins ? Qui paye plus ?
- ▶ Ce qui change : suppression de la première tranche du barème, décote, crédit d'impôts, CSG, prime pour l'emploi...
- ▶ Vrai/faux : les idées reçues sur les impôts

NÉGOCIATIONS ANNUELLES SALAIRES 2015 Métallurgie du Cher

Les revendications de la CGT

Cette politique gouvernementale et patronale d'Austérité pour les seuls producteurs de richesses et 42 milliards de Crédit d'Impôts pour les entreprises, à travers le pacte d'austérité Gattaz-Hollande aggravé par loi Macron, est officiellement un échec et facteur de crise et récession. La casse du pacte social, la guerre des coûts brisent toute possibilité de croissance.

La CGT avec les salariés s'y refusent et face à une situation, dans la métallurgie du Cher, de pénurie avec la réduction à 11.000 métallos, fermetures pour délocalisations et qualifications non reconnues dans le salaire, elle propose comme axe revendicatif une grille des salaires et qualifications qui soit attractive pour que les jeunes remplacent les seniors qui vont partir en masse dans les prochaines années.

La CGT pense que le pouvoir d'achat comme les investissements humains et matériels sont les conditions sans lesquelles il n'y aura pas de sortie de crise. Il n'y aura pas d'augmentation du pouvoir d'achat populaire sans partage de la richesse créée alors que celle-ci ne fait que gonfler la bulle financière.

La Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT, renonçant à une Convention régionale, est pour une Convention Collective Nationale unique de l'ouvrier spécialisé à l'ingénieur avec un seuil d'entrée qui ne soit pas inférieur au SMIC (que l'UD du Cher a réajusté à 2.000 euros) avec répercussion sur la grille.

Les revendications portées par la CGT métaux

- **Augmentation générale de 5,2 %**

Les 5,2% incluent

- | | |
|---|------|
| 1. Un seuil d'embauche Coefficient 140 au SMIC à 17.790,24, avec incidence sur grille | 1,7% |
| 2. Correctif à l'Indice des Prix Consommation | 1,5% |
| 3. Partage de la richesse produite (CICE, dividendes) | 2 % |

- **Valeur du point fixée à 7 €uros**

- **Evolution de carrière avec changement de coefficient tous les 5 ans**

- **Prime d'ancienneté calculée sur le salaire réel : 1% par année jusqu'à la fin de carrière**

- **Prime de panier restituée comme élément de salaire. La CGT conteste l'accord sur une indemnité restauration. La prime de panier est due en cas de congés payés, d'absence maladie, d'accident du travail.**

- **Temps de pause : 0 h 30 pour le travail posté**

- **Conditions de travail : reconnaissance de la pénibilité avec départ anticipé à partir de 55 ans**

- **Possibilité de départ à 50 ans pour les ouvriers exposés à des produits toxiques**

- **Mise en place du dispositif de départ anticipé avec principe : un départ une embauche en CDI (accords CADA), transformer les précaires en CDI**

- **Prime transport : financement de cartes d'abonnement transport en commun et primes de transport par voiture sur les frais réels.**

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Montreuil, le 17 décembre 2014

M.I.N. DE RUNGIS : La braderie continue ?

Dans sa course effrénée de « réduction de déficits », le gouvernement envisage de céder les actions qu'il détient au **Marché d'Intérêt National de Rungis** au privé.

Privatisation, profit à court terme et concurrence semblent être le leitmotiv de ce gouvernement.

Le M.I.N. est le plus grand marché de gros alimentaire du monde. Ces dernières années, l'Etat a beaucoup investi afin de supprimer tout risque de rupture de la chaîne du froid, d'améliorer la traçabilité des produits, etc...

Grâce à l'argent du contribuable, un cadeau de plus aux entreprises privées ?

La sécurité est le socle nécessaire à l'exercice de toutes les libertés. C'est le premier droit du citoyen, c'est la première mission de l'Etat.

Les agents des services vétérinaires et de la DGCCRF, sont présents au M.I.N. Ils concourent à l'assurance de la qualité des produits, à la sécurité sanitaire qui relèvent des missions de services public.

Dans les années 1990, la viande bovine du M.I.N. avait été épargnée par la crise sanitaire (vache folle) grâce aux impératifs de traçabilité et de surveillance dans un souci de préservation de la santé publique.

Les récents exemples (lasagnes à la viande de cheval, poulet aux hormones, grippe aviaire) ne doivent pas nous faire oublier que ces missions d'intérêt général sont incompatibles avec les logiques privées, qui visent à faire toujours plus de bénéfices sans se soucier de la santé des consommateurs.

INDECOSA-CGT :

- ⇒ **Alerte les pouvoirs publics et les consommateurs sur les risques sanitaires qui pourraient découler d'un tel projet,**
- ⇒ **Se prononce pour le maintien du M.I.N. de Rungis dans un cadre public,**
- ⇒ **Demande le renforcement des effectifs des services de l'Etat (vétérinaires et DGCCRF).**

ALERTE FINANCES UNION DEPARTEMENTALE (URGENCE)

- La Commission Financière et de Contrôle et la Commission Exécutive de l'Union Départementale se sont respectivement réunies le **Judi 8 Janvier 2015**.
- L'examen des comptes de l'UD nous conduit à lancer aujourd'hui cet **APPEL URGENT**.
- En premier lieu, la CE de l'UD lance un appel au règlement des cotisations perçues par les syndicats, à la nécessité de renforcer la syndicalisation et d'aller vers le 1 %.

QUELQUES ELEMENTS IMPORTANTS

- Après plusieurs retraits du Compte Epargne nécessités par des dépenses incontournables (notamment les indemnités de départ en retraite de la Secrétaire Administrative) le montant de ce compte ne s'élève plus qu'à **9.000 €**
- Le montant du compte courant s'élève à **6.500 €**
- Des emprunts remboursables seront contractés auprès du Comité Régional et des Unions Locales qui le pourront

- Une demande de participation du Fonds National Interprofessionnel (FNI) pour un montant de 45.000 € a été effectuée (nous espérons son prochain versement)
- Le montant des COTISATIONS SOCIALES à régler aux **15 et 30 janvier** s'élève à près de **60.000 €**.

AU REGARD DE CETTE SITUATION, NOUS APPELONS TOUS LES SYNDICATS ET DIVERSES STRUCTURES EN MESURE D'Y RÉPONDRE FAVORABLEMENT A ADRESSER RAPIDEMENT UN DON À L'UNION DÉPARTEMENTALE.

Avec nos remerciements, recevez, Chers(es) Camarades, nos fraternelles salutations syndicales.

Le Trésorier
Eric PERROT

Le Président de la CFC
Michel CHOLLET

P.S. : La comptabilité est visible à l'UD auprès du Trésorier, de la CFC ou/et du Bureau de l'UD.

SOUSCRIPTION

L'Institut CGT d'Histoire Sociale Région Centre et l'Union Locale CGT de St-Florent organisent une souscription pour l'édition d'un Cahier Spécial sur des écrits d'André Thomas sur la période 1904-1914.

SOUSCRIPTION

INSTITUT CGT D'HISTOIRE SOCIALE REGION CENTRE
1 Rue du Colonel De Montlaur
41000 BLOIS

UNION LOCALE DES SYNDICATS CGT de ST-FLORENT
23 bis Rue Roger Salengro
18400 ST-FLORENT sur CHER

Madame, Monsieur, Cher(e) Ami(e), Cher(e) Camarade,

Notre organisation syndicale attache une grande importance à l'histoire, en particulier sociale et syndicale. Consciente que l'histoire ouvrière de notre région de St-Florent/Rosières est riche d'événements qui concernent plusieurs générations de travailleurs, elle pense qu'il est de notre responsabilité de donner à connaître celle-ci. C'est pourquoi la découverte dans les archives de notre Union Locale, des écrits de André Thomas sur la période 1904-1914, nous a incités à éditer ces textes sous la forme d'une petite brochure. Comme vous le savez la publication de documents, même modestes, a un coût. C'est pourquoi nous lançons une souscription destinée à assurer la parution (fac-similé de la couverture au verso).

RESEVEZ MAINTENANT UN OU PLUSIEURS EXEMPLAIRES DE LA BROCHURE AU PRIX DE : 2,50 € l'exemplaire (prix souscription)

LA SOUSCRIPTION SERA CLOSE LE 28 FEVRIER 2015
(Après cette date la brochure sera vendue au prix de : 3 €)

SOUSCRIPTEUR(S)

NOM : _____ PRENOM : _____

OU NOM DE L'ORGANISATION : _____

ADRESSE : _____

NBRE D'EXEMPLAIRES : _____

Ce bon est à retourner accompagné du règlement aux adresses mentionnées ci-dessus ou à remettre à un militant CGT de votre connaissance (les chèques seront à l'ordre de UHS CGT-Centre)

CAHIERS D'HISTOIRE SOCIALE



Sommaire

- Avant propos
- Biographie André Thomas 1908/1985
- Histoire du mouvement ouvrier 1904/1914
- Le Syndicat métallurgiste de St-Florent/Rosières
- Les grèves de 1920 à St-Florent/Rosières
- Chansons de lutte

N° SPECIAL

EDITE EN COOPERATION AVEC
L'UNION LOCALE CGT DE ST-FLORENT SUR CHER

Institut C.G.T. d'Histoire Sociale Région Centre

1 Rue du Colonel de Montlaur
41000 BLOIS
Tel. : 02.54.47.03.80
Fax : 02.54.90.08.40

Comment savoir où l'on va si on ne sait pas d'où l'on vient !